



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 25 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LANGLAIS.

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST,
Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-035 CESSION DU 290 RUE DU GENERAL LECLEC

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24-029 en date du 13 avril 2023 approuvant l'appropriation de la section AK 261 d'une superficie de 151m² selon la procédure prévue par le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 24-009 en date du 15 février 2024, actant l'acquisition de plein droit du bien sans maître ;

Vu l'avis du Comité consultatif « Equipements Publics et Logements » sur la vente du bien sis 290 rue du Général Leclerc ;

Considérant que l'immeuble sis 290 rue du Général Leclerc à Bernières-sur-Mer considéré comme bien vacant sans maître a été incorporé au domaine privé de la commune par arrêté municipal n° 2024/024 du 19 février 2024 ;

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Bernières-sur-Mer évalués par 3 agences immobilières et 1 notaire ;

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de cette maison ;

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **ACTE** la vente du bien sis 290 rue du Général Leclerc, d'une superficie de 170m2 de potentiel habitable, comprenant 3 niveaux ;
- **APPROUVE** le prix de 175.000€ avec négociation possible ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

VOTE : POUR : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

